

Nancy, le 6 janvier 2016

Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs d'Académie
Monsieur le Directeur du SIEC d'Ile de France
Monsieur le Recteur du CNED

**Objet : organisation du BTS « Commerce international à référentiel commun européen »
- Session 2016**

Références :

- Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions des livres VI et VII du code de l'éducation.
- Arrêté du 3 septembre 1997 relatif à la définition et aux conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Commerce international », avant abrogation à la session 2009.
- Arrêté du 24 juillet 2007 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « commerce international à référentiel commun européen », applicable à l'ensemble des candidats lors de la session 2009.
- Arrêté du 22 juillet 2008 portant définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de techniciens supérieurs.
- Arrêté du 24 juillet 2008 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « commerce international à référentiel commun européen ».
- Arrêté du 10-10-2011 - J.O. du 4-11-2011 portant modification de l'arrêté du 24 juillet 2007.
- Arrêté du 13-5-2014 - J.O. du 21-6-2014 relatif à l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante étrangère pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage orale, une déficience de la parole.

L'académie de Nancy-Metz est chargée, pour la session 2016 de définir les modalités d'organisation du brevet de technicien supérieur « Commerce international à référentiel commun européen ».

La présente circulaire se compose de 3 parties :

Partie 1 : les règles communes d'organisation

Partie 2 : les épreuves ponctuelles

Partie 3 : les épreuves en CCF

PARTIE I- RÈGLES COMMUNES D'ORGANISATION

Calendrier

Les épreuves ponctuelles écrites débuteront le 10 mai 2016 conformément au calendrier joint en *annexe 1*.

Les candidats de Nouvelle-Calédonie subiront l'ensemble des épreuves à une date qui sera fixée ultérieurement. Une seule session est organisée dans l'année et en conséquence, chaque candidat n'est autorisé à se présenter qu'une fois par an.

Un candidat à la session normale ne saurait être inscrit à la session de la Nouvelle-Calédonie et réciproquement.

Les candidats inscrits dans une académie où il n'est pas ouvert de centre d'examen subiront l'ensemble des épreuves dans une académie de rattachement, d'après les indications portées en *annexe 2*.

Pour la Polynésie Française, un échange de professeurs aura lieu de préférence entre Nouméa et Tahiti.

I- Rôle des académies organisatrices

Les académies organisatrices ont la responsabilité :

- d'organiser les commissions de correction et d'interrogation conformément au référentiel pour les épreuves ponctuelles comme pour les épreuves en CCF,
- d'organiser l'échange des examinateurs lors de la constitution des commissions d'interrogations (épreuves hors CCF) et des jurys pour éviter que les professeurs surveillent, corrigent ou interrogent leurs propres élèves,
- d'organiser la reproduction et la diffusion des tirages de sujets d'épreuves orales,
- de constituer et d'organiser le jury académique ou inter académique d'admission.

Les chefs des centres d'examen dans chaque académie organisatrice superviseront la mise en œuvre des épreuves (surveillance, suivi de l'organisation des épreuves).

II- Inscriptions

Les candidats s'inscrivent auprès de l'académie d'origine aux unités du diplôme selon deux modalités : en forme globale (obligatoire pour les scolaires et les apprentis) ou en forme progressive.

Un candidat ayant échoué à une session antérieure du BTS Commerce International à référentiel commun européen peut conserver le bénéfice de l'épreuve E1 et de chacune des sous-épreuves constitutives des autres épreuves (E2, E3, E4, E5 et E6) pour lesquelles il obtenu une note supérieure ou égale à 10.

III- Vérification de la validité de la candidature

La division des examens définira les modalités de vérification de la validité des candidatures reçues selon les modalités fixées par les articles du décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions des livres VI et VII du code de l'éducation.

1- Le dossier administratif

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, la non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés, non signés par les personnes habilitées à cet effet.

La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Il appartient aux autorités académiques d'avertir les candidats de leur situation à cet égard.

Les unités du BTS Commerce international à référentiel européen concernées par la mention « non valide » sont les unités U 41 - U 42 - U 51 - U 52 - U 62.

2- Stages et activités professionnelles

• Voie scolaire

Le stage en milieu professionnel est de 12 semaines minimum dont 4 semaines au moins en milieu professionnel à l'étranger :

- la première période de stage se déroule en première année sur une durée minimum de 8 semaines (dont 4 minimum à l'étranger) et implique la présence continue du stagiaire en entreprise pendant la durée du stage ;
- en deuxième année, la seconde période de stage est de 4 semaines minimum impliquant la présence continue du stagiaire en entreprise.

En cas de force majeure dûment constatée ou en vertu d'une décision de positionnement, un étudiant qui n'a effectué qu'une partie du stage obligatoire peut être autorisé par madame la rectrice ou monsieur le recteur à se présenter à l'examen sous réserve qu'il ait effectué au moins 8 semaines de stage avec un séjour minimal de 3 semaines à l'étranger (stage ou mission). La commission d'interrogation est tenue informée de la situation de ce candidat. Le candidat est tenu de fournir les certificats de stage délivrés au cours de sa formation.

• Voie de l'apprentissage

Les certificats de stage sont remplacés par la photocopie du contrat de travail ou par une attestation de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise. Les activités effectuées au sein de l'entreprise doivent être en cohérence avec les exigences du référentiel et seront précisées en annexe des certificats de travail remis par l'employeur.

• Voie de la formation continue

- Candidat en situation de première formation ou en situation de reconversion : 12 semaines de stage dont 4 semaines à l'étranger. La possibilité de dérogation rectorale relative au stage à l'étranger lui est applicable en cas d'impossibilité majeure justifiée. Le candidat est tenu de fournir les certificats de stage délivrés au cours de sa formation.
- Candidat en situation de perfectionnement : le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant du domaine du commerce international en qualité de salarié à plein temps pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des 2 années précédant l'examen.

• Candidats en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut - voie scolaire, apprenti, formation continue - de l'un des cas précédents.

- **Candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle**

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail justifiant la nature et la durée de l'emploi occupé. Les activités effectuées au sein de l'entreprise doivent être en cohérence avec les exigences du référentiel et seront précisées en annexe des certificats de travail remis par l'employeur.

IV- Mise en œuvre des travaux de jury

Les académies organisatrices sont centres de correction. Les rectrices et recteurs de ces académies et monsieur le directeur du SIEC arrêteront :

- les dates des corrections sur place des épreuves écrites,
- la constitution, faisant appel le cas échéant aux professeurs des académies rattachées, des commissions de correction des épreuves écrites, des commissions d'interrogation des épreuves orales et du jury d'admission.

Les modalités d'anonymat par les centres d'examens et les modalités d'acheminement des copies seront définies au sein de chaque académie.

La notation se fait dans un entier respect du socle réglementaire incorporé au sein du logiciel « OCEAN ». Chaque épreuve ou sous-épreuve est évaluée par une note de 0 à 20 en point entier ou en demi-point. La note d'une épreuve comportant des sous-épreuves est calculée avec deux décimales.

V- Copies

Le papier de composition « EN » sera impérativement utilisé par l'ensemble des candidats.

VI- Livrets scolaires

Les livrets scolaires devront être conformes au modèle joint en *annexe 3*.

Chaque académie organisatrice veillera à les reproduire et à les diffuser dans les établissements scolaires. Ces derniers respecteront les règles de présentation données *annexe 4*. Les dates et modalités de transmission des livrets scolaires vers l'académie organisatrice seront arrêtées par les rectrices et recteurs des académies organisatrices et par monsieur le directeur du SIEC.

PARTIE II - ÉPREUVES PONCTUELLES

I- Épreuves communes à tous les candidats (E1, E3, E61)

Les corrections et les interrogations sont assurées par des professeurs de l'enseignement public et privé sous contrat, auxquels sont associés selon la nature de l'épreuve, notamment pour les épreuves orales à caractère professionnel, des membres qualifiés de la profession. Si besoin est, il est fait appel aux professeurs de l'enseignement privé hors contrat d'association.

Les professeurs membres des commissions de correction et d'interrogation sont choisis, dans toute la mesure du possible, parmi ceux qui enseignent dans une section de techniciens supérieurs « Commerce international à référentiel européen ».

Il convient de rappeler qu'aucun examinateur, enseignant ou professionnel, ne peut interroger un candidat connu préalablement à titre scolaire, professionnel ou personnel. Par ailleurs, il faut éviter qu'une même commission d'interrogation interroge tous les élèves d'un même établissement.

➤ Épreuves E1 et E3

Les corrections des épreuves E1 « Culture générale et Expression » et E3 « Économie, droit et management des entreprises », seront précédées, dans chaque académie, d'une procédure de concertation et suivies d'une procédure d'harmonisation finale.

➤ **Sous-épreuves E61 : Montage des opérations d'import-export**

Épreuve écrite - 4h - coefficient 4.

• **Finalités et objectifs**

L'évaluation porte sur les capacités d'analyse et de résolution de problèmes lors du montage d'opérations commerciales d'achat et de vente à l'international.

L'objectif est de vérifier les aptitudes du candidat à :

- analyser des situations commerciales réelles,
- choisir les méthodes et techniques appropriées et les mettre en œuvre,
- rechercher et proposer des solutions réalistes permettant de résoudre efficacement les problèmes posés,
- justifier les décisions en mobilisant les savoirs associés.

• **Matériel à prévoir**

Les **calculatrices** sont autorisées dans les conditions fixées par la circulaire n° 99.186 du 16 novembre 1999. Pour chaque épreuve, le sujet précisera si leur utilisation est permise. En raison du volume des documents à manipuler (texte du sujet, annexes, feuilles de composition) dans le cadre de l'épreuve E61, les centres d'examen veilleront à utiliser des salles équipées de tables fournissant aux candidats une surface de travail suffisante.

• **Commission de correction**

La correction est assurée par un formateur enseignant au cours de l'année ou ayant enseigné au cours de l'année scolaire précédente la gestion des opérations d'import-export, dans des sections préparant au brevet de technicien supérieur « Commerce international à référentiel commun européen ».

Afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation, **une réunion nationale de mise au point du barème de correction de l'épreuve E61** se tiendra le lundi 23 mai 2016 de 9h30 à 17h, au lycée Edgard Quinet, 63 rue des Martyrs, 75009 Paris. A l'issue de cette réunion, le barème et les consignes détaillées seront adressés à chaque académie, pour diffusion aux centres de correction.

A cet effet, les académies organisatrices, autonomes ou pilotes, communiqueront à la DEC de l'académie pilote à l'attention de Madame Aurélie MONTIGNY (ce.dec2@ac-nancy-metz.fr) et ce avant le vendredi 13 février 2016 le nom de l'enseignant qu'elles auront désigné, chargé d'animer la réunion de concertation préalable à la correction académique ou interacadémique, et qu'elles pourront déléguer pour participer à la réunion nationale d'harmonisation.

II- Épreuves ponctuelles pour les établissements non habilités au CCF (E2, E41, E42, E51, E52, E62)

1- Épreuve E2 – forme ponctuelle : langues vivantes étrangères (grilles d'aide à l'évaluation : annexes 12, 13 et 14)

- Les deux langues sont évaluées à un niveau différent du Cadre européen commun de référence linguistique (CECRL) : niveau B2 pour la langue A et niveau B1 pour la langue B.
- Un coefficient 10 est affecté à l'épreuve E2 « Langues vivantes étrangères ». Les deux sous-épreuves E21 (langue A) et E22 (langue B) ont un coefficient 5 (partie écrite, coefficient 2 ; partie orale, coefficient 3).

IMPORTANT : la langue étrangère dite « langue de spécialité » (LVA) est la langue dans laquelle les candidats s'inscrivent pour l'épreuve E52.

➤ **Évaluation de l'écrit : durée 3 heures, coefficient 2** (même coefficient pour les langues A et B)

Le dictionnaire unilingue est autorisé pour les épreuves écrites LVA et LVB (pas de dictionnaire bilingue ni numérique). L'épreuve est constituée de trois exercices de pondération équivalente : compréhension de l'écrit (compte rendu en français d'un texte ou d'un dossier en langue étrangère), expression écrite, interaction écrite.

➤ **Évaluation de la compréhension et de l'expression orales : durée 20 minutes + 20 minutes de préparation, coefficient 3** (même coefficient pour les langues A et B)

- Modalités d'interrogation pour les épreuves orales des langues vivantes A et B :
Le dictionnaire n'est pas autorisé pour les épreuves orales.

Chaque interrogateur devra disposer de documents appropriés respectant la définition des épreuves et ayant été élaborés par une commission académique ou inter académique de choix de sujets. Les supports d'interrogation doivent répondre aux critères suivants :

- La durée des documents n'excèdera pas trois minutes maximum. Il s'agira de documents authentiques (de préférence récents et non issus de publications scolaires). Dans le cas de deux documents (longueur d'enregistrement maximale de 3 minutes pour les deux), on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.
- Les documents enregistrés audio ou vidéo seront de nature à intéresser un étudiant de commerce international sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer en exemple les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles...) à l'environnement économique, à la vie en entreprise ... Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, commentaires de journaux télévisés, émissions de radio.
- Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels ; on évitera les articles de presse ou tout autre document conçu pour être lu.
- Les documents doivent être accessibles sans excès d'indications chiffrées et/ou de noms propres qui pourraient faire obstacle à la compréhension.

- Modalités de passation des épreuves orales :

Les examinateurs devront disposer d'un temps de concertation (au moins deux heures) avant le début des interrogations afin de prendre connaissance des supports et de planifier les interrogations (utilisation de la banque de supports/ horaires d'interrogation...) en concertation avec les autres examinateurs de la langue concernée.

Le titre du ou des enregistrements sera communiqué aux candidats.

L'examineur fera procéder à **deux écoutes ou visionnages espacés de 2 minutes**. Les candidats disposent ensuite d'un **temps de préparation de 20 minutes** avant la **restitution orale en langue vivante étrangère et l'entretien** avec l'examineur.

Les examinateurs ainsi que les candidats devront avoir à disposition un équipement informatique adéquat : ordinateurs avec casque et lecteur média type VLC. Il est conseillé de régler le gestionnaire de son en « environnement sûr » afin d'améliorer les conditions d'écoute. Les centres d'examen veilleront au bon fonctionnement du matériel mis à disposition (lecture des formats audio et vidéo).

➤ **Adaptation de l'épreuve orale ou partie d'épreuve orale de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage oral, une déficience de la parole.**

Les épreuves orales ou partie d'épreuve orale de compréhension et d'expression ne peuvent faire l'objet de dispense. Elles sont remplacées par une épreuve ou partie d'épreuve de substitution sous forme écrite de coefficient identique à celui de l'épreuve orale et de durée adaptée. Le niveau de référence pour la compréhension et l'expression est le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL) pour la première langue étudiée et B1 pour la deuxième langue étudiée.

Cette épreuve ou partie d'épreuve de substitution prend appui sur un texte écrit, en langue étrangère, ne dépassant pas une page (dialogue ou texte de type discursif, d'intérêt général, et ne présentant pas une technicité excessive). À partir de ce document, il sera proposé trois activités :

- rédaction d'un bref résumé en français (évaluation de la compréhension globale) ;
- élucidation, en langue étrangère, d'un point du texte (compréhension ciblée) ;
- un développement, en langue étrangère, permettant au candidat de sortir du texte, d'exprimer une réaction ou un point de vue plus ouvert sur la question traitée dans le texte (expression).

L'évaluation portera sur la capacité du candidat à :

- comprendre le texte dans sa globalité et de façon plus ciblée sur un point particulier ;
- exprimer de façon claire un point de vue personnel sur le sujet évoqué.

2- Sous-épreuve E41 – forme ponctuelle : Analyse diagnostique des marchés étrangers

Épreuve écrite - 3 h - coefficient 4.

- **Nature de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat à mener une veille commerciale permanente, à collecter de l'information économique, juridique, sociale et commerciale relative à un marché étranger et à préparer la prise de décision commerciale internationale.

- **Composition de la commission de correction**

La commission de correction est composée d'un professeur ayant été chargé de l'enseignement « Études et veille commerciales ».

3- Sous-épreuve E42 – forme ponctuelle : Exploitation du système d'information – ponctuel. Voir annexe 6 (grille d'évaluation – sous épreuve E42)

Épreuve pratique et orale d'une durée de 30 mn maximum sur poste informatique - coefficient 2.

- **Nature de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer, dans un contexte professionnel de collecte et traitement de l'information commerciale, les compétences des candidats dans le domaine de l'utilisation de l'outil informatique, à présenter et diffuser l'information commerciale en respectant les contraintes techniques et éthiques. La validation de cette épreuve couvre l'ensemble des compétences du C2i niveau 1 ainsi que des compétences spécifiques au domaine professionnel.

L'évaluation prend appui sur un dossier fourni au jury avant les épreuves à une période fixée par le Recteur de l'académie.

Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

- **Contrôle de la conformité du dossier**

Voir annexe 5 (grille de contrôle de conformité du dossier E42)

Lorsque le dossier remis par le candidat ne respecte pas certaines contraintes définies par l'arrêté portant création du diplôme ou ses annexes (volume, règles formelles de présentation...), il convient d'interroger le candidat dans les conditions normales de l'épreuve. Les lacunes constatées seront pénalisées dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale d'organisation.

Si, face à un candidat présent devant elle, la commission considère qu'un doute subsiste sur les documents présentés ou sur la conformité du dossier, l'interrogation et l'évaluation sont conduites normalement. En fin d'interrogation, le candidat est informé du doute de la commission, le cas est signalé au Président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification.

- **Composition de la commission d'interrogation**

La commission d'interrogation est composée d'un formateur ayant assuré l'enseignement d'informatique commerciale en BTS « Commerce international à référentiel commun européen ».

➤ **E5 - forme ponctuelle : Vente à l'export**

1- Sous épreuve E51 – forme ponctuelle : Prospection et suivi de clientèle – ponctuel.

Épreuve écrite - 3 h - coefficient 3.

- **Nature de l'épreuve**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences professionnelles acquises par le candidat en formation et au cours du ou des stages menés en France et /ou à l'étranger et/ou au cours d'une mission export. Elle porte sur la préparation et la conduite d'une prospection commerciale et sur les aptitudes du candidat à analyser une situation d'entreprise étrangère en ayant une approche socioculturelle.

- **Composition de la commission de correction**

La correction de cette épreuve est assurée par un formateur ayant assuré l'enseignement de « prospection et suivi de clientèle ».

4- Sous-épreuve E52 – forme ponctuelle : Négociation vente en langue vivante étrangère – ponctuel.
Voir annexe 8 (grille d'évaluation – sous épreuve E52)

Épreuve orale - 40 mn – Préparation : 40 mn - coefficient 4.

- **Nature de l'épreuve**

L'épreuve consiste en une simulation de tout ou partie d'un entretien de vente en langue étrangère suivie d'un échange avec le jury.

IMPORTANT :

- la langue étrangère dans laquelle s'inscrivent les candidats pour l'épreuve E52 est la langue de spécialité (LVA) ;
- l'usage d'un dictionnaire n'est pas autorisé.

- **Le dossier support d'évaluation**

L'épreuve repose sur un dossier élaboré strictement personnellement par le candidat dont le contenu est défini par le référentiel. Il est mis à disposition de la commission d'harmonisation à une date fixée par le Recteur.

Une réunion de préparation et d'harmonisation sera prévue par le président de jury entre la date de réception des dossiers des candidats fixée par le Recteur et le début de l'épreuve.

Lors de cette réunion, les membres des commissions d'interrogation auront pour tâches :

- de lire les dossiers des candidats ;
- de construire, à partir de chaque dossier, une situation de négociation qui donnera au candidat des informations concernant le client afin de lui permettre de se fixer une stratégie de négociation, d'adapter son offre et son argumentation.

À titre d'exemple, peuvent figurer sur ce document les informations suivantes :

- nom, fonctions et nationalité du client,
- entreprise et secteur d'activité,
- moyen de contact (téléphone, rencontre sur un salon...),
- besoin(s) exprimé(s) décrit(s) succinctement
- contraintes signalées (délais, modes de transport à respecter...).

La fiche présentant la situation de négociation est proposée au candidat lors de la période de préparation ; elle est rédigée dans la langue étrangère choisie par le candidat lors de son inscription à l'examen (**LVA**) ;

- de s'assurer de la faisabilité des sujets élaborés ; il faudra notamment veiller à ce que la simulation puisse être réalisée dans le temps imparti de 15 minutes et à délimiter la simulation en précisant si elle concerne l'ensemble de l'entretien de vente ou une partie ;
- de réaliser une fiche « conseils au jury » afin de guider la commission d'interrogation concernée durant la simulation. Cette fiche contient notamment les informations suivantes :
 - profil du prospect/client et de son entreprise,
 - besoins à découvrir,
 - objections à émettre,
 - éléments budgétaires.

La durée de la réunion de préparation et d'harmonisation doit tenir compte du temps nécessaire à la réalisation de l'ensemble de ces tâches.

- **Contrôle de la conformité du dossier (voir annexe 7 : grille de contrôle de conformité du dossier E52)**

Lorsque le dossier remis par le candidat ne respecte pas certaines contraintes définies par l'arrêté portant création du diplôme ou ses annexes (volume, règles formelles de présentation...), il convient d'interroger le candidat dans les conditions normales de l'épreuve. Les lacunes constatées seront pénalisées dans les limites prévues par la grille d'aide à l'évaluation proposée par la circulaire nationale d'organisation.

Si, face à un candidat présent devant elle, la commission considère qu'un doute subsiste sur les documents présentés ou sur la conformité du dossier, l'interrogation et l'évaluation sont conduites normalement. En fin d'interrogation, le candidat est informé du doute de la commission, le cas est signalé au Président du jury et la notation est mise sous réserve de vérification.

- **Composition de la commission d'interrogation**

La commission d'interrogation est composée d'un formateur ayant assuré l'enseignement de négociation-vente et d'un formateur ayant assuré l'enseignement de négociation-vente en langue étrangère. La présence d'un professionnel, troisième membre de la commission, est souhaitable. Un des membres de la commission d'interrogation est désigné pour jouer le rôle du client.

Le président de jury veillera à organiser l'harmonisation des évaluations des différentes commissions, en s'appuyant notamment sur une comparaison des profils obtenus à l'aide des grilles «d'aide à l'évaluation» et des notes attribuées.

➤ **Sous épreuve E62 - forme ponctuelle : conduite des opérations d'import-export**

Épreuve orale - 30 mn - coefficient 2. (voir annexe la grille d'évaluation en annexe 10).

Un dossier composé du dossier support de l'épreuve et du dossier administratif doit être fourni au jury avant les épreuves, à une période fixée par le Recteur de l'académie (voir en annexe 9 la grille de contrôle de conformité du dossier E62).

- **Finalités et objectifs**

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences opérationnelles acquises par le candidat en entreprise. L'évaluation porte sur le suivi des opérations d'import et/ou d'export dans le respect du contrôle de la qualité et de la garantie de l'utilisation des bonnes pratiques.

- **Le dossier support de l'épreuve**

Le candidat doit produire un dossier support (5 pages au maximum) présentant son activité et les diverses missions qu'il a réalisées en entreprise au titre de sa formation durant son stage de deuxième année, ou au titre de son expérience professionnelle, dans une entreprise ayant des activités de commerce international. Le dossier support de l'épreuve fourni par le candidat au jury est structuré en 2 grandes parties :

- la présentation du contexte professionnel (un descriptif de l'entreprise d'un page au maximum) ;
- un descriptif des activités confiées dans le cadre du stage de suivi des opérations d'import-export dans leurs dimensions administrative, organisationnelle et relationnelle.

- **Le dossier administratif**

A l'occasion de cette épreuve, il est procédé à la vérification de la conformité administrative des périodes en milieu professionnel à effectuer obligatoirement par le candidat en particulier en ce qui concerne la durée minimum. Le non-respect **de la durée de stage minimum** à l'étranger conduira à une mention non valide pour **l'épreuve E52**, les autres cas conduiront à la mention non valide pour l'épreuve E62, les deux épreuves pouvant ainsi être invalidées le cas échéant.

Le candidat est tenu de fournir tous les certificats de stage ou les attestations de travail délivrés au cours de sa formation et relevant de la réglementation générale des stages.

Les objectifs pédagogiques étant les mêmes pour les candidats scolaires et ceux de l'apprentissage, ces derniers sont soumis à l'obligation de séjour à l'étranger (stage ou mission).

Un modèle de certificat de stage est proposé en annexe 19.

En dehors du dossier à transmettre obligatoirement aux autorités académiques, le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

- **Composition de la commission d'interrogation**

La commission d'interrogation est composée d'un formateur ayant été chargé des enseignements de gestion des opérations d'import-export et d'un professionnel. En cas d'absence du professionnel, celui-ci sera remplacé par un formateur chargé des enseignements de gestion des opérations d'import-export, ou vente à l'export ou étude et veille des marchés étrangers.

L'utilisation d'ordinateurs portables et de supports numériques est autorisée à condition que les candidats disposent de leur propre matériel autonome.

PARTIE III – LES ÉPREUVES EN CCF (E2, E4, E5 et E62)

Cette modalité d'évaluation concerne les établissements accueillant les étudiants préparant le BTS « Commerce International à référentiel commun européen » :

- par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat,
- par la voie de l'apprentissage dans un établissement habilité,
- par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.

Les procédures d'habilitation sont définies par chaque rectorat conformément à la réglementation en vigueur.

I- Généralités

- **Modalités générales d'organisation du CCF**

Les établissements publics habilités se conformeront à l'arrêté du 22 juin 2012. Ils organiseront les évaluations de telle sorte que les documents qui pourraient être éventuellement demandés par le jury d'admission puissent être mis à sa disposition à une date qui sera arrêtée par la rectrice ou le recteur de chaque académie organisatrice.

Pour chacune des unités concernées par le CCF, une commission de professeurs de l'enseignement public choisis parmi ceux qui dispensent les enseignements correspondants, sera constituée. Cette commission examinera attentivement les documents mis à la disposition du jury d'admission et formulera toute remarque et observation jugée utile pour éclairer la décision du jury qui arrête les notes attribuées aux candidats.

Les jurys d'admission sont académiques ou inter-académiques. Il est laissée toute latitude aux académies organisatrices pour en fixer la date. Ces jurys seront composés conformément aux dispositions de l'article D643-31 du décret n°2013-756 du 19 août 2013. Les établissements de formation, qu'ils soient ou non centres d'exams, seront destinataires de la présente circulaire et de ses annexes.

- **II- Calendrier des CCF**

Les contrôles en cours de formation se déroulent en première ou deuxième année en fonction de l'organisation des enseignements.

Un candidat doublant n'ayant pas validé tout ou partie des épreuves en CCF devra présenter ces épreuves dans les conditions prévues pour la session 2016 (production de dossiers professionnels).

- **III- Proposition de notes**

La commission d'interrogation **ne communique en aucun cas les notes aux candidats**, celles-ci n'étant à ce stade que des propositions. Ces propositions de notes sont transmises par les établissements de formation à la commission académique chargée de valider les notes proposées au jury final à une date fixée pour chaque académie ou groupement d'académies.

La commission académique sera nécessairement réunie avant le 24 juin 2016 pour valider les propositions de notes de CCF.

La commission est présidée par le président du jury. Elle est composée de professeurs ayant organisé les CCF de BTS commerce international dans leur établissement.

III- Modalités d'évaluation pour l'épreuve E2 – forme CCF (grilles d'aide à l'évaluation n° 12, 13 et 14)

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation de poids équivalent.

1^{ère} situation : évaluation de l'écrit (durée 3 heures maximum)

- Le dictionnaire unilingue est autorisé pour les épreuves écrites LVA et LVB (pas de dictionnaire bilingue ni numérique)
- L'épreuve est constituée de trois exercices : compréhension de l'écrit (compte rendu en français d'un texte ou d'un dossier en langue étrangère, 20 points), expression écrite (15 points), interaction écrite (5 points)

2^{ème} situation : évaluation de l'oral (durée 15 minutes maximum + 30 minutes de préparation)

- Modalités d'interrogation pour les épreuves orales des langues vivantes A et B :
Le dictionnaire n'est pas autorisé pour les épreuves orales.

Chaque professeur devra disposer de documents appropriés respectant la définition des épreuves. Les supports d'évaluation doivent répondre aux critères suivants :

- La durée des documents n'excèdera pas trois minutes maximum. Il s'agira de documents authentiques (de préférence récents et non issus de publications scolaires). Dans le cas de deux documents (longueur d'enregistrement maximale de 3 minutes pour les deux), on veillera à ce qu'ils soient de nature différente : dialogue et monologue.
 - Les documents enregistrés audio ou vidéo seront de nature à intéresser un étudiant de commerce international sans toutefois présenter une technicité excessive. On peut citer en exemple les documents relatifs à l'emploi (recherche, recrutement, relations professionnelles....) à l'environnement économique, à la vie en entreprise ...Il pourra s'agir de monologues, dialogues, discours, discussions, commentaires de journaux télévisés, émissions de radio.
 - Il ne s'agira en aucune façon d'écrit oralisé ni d'enregistrements issus de manuels ; on évitera les articles de presse ou tout autre document conçu pour être lu.
 - Les documents doivent être accessibles sans excès d'indications chiffrées et/ou de noms propres qui pourraient faire obstacle à la compréhension.
- Modalités de passation des épreuves orales :

Un équipement informatique adéquat sera mis à disposition des professeurs et des étudiants : ordinateurs avec casque et lecteur média type VLC. Il est conseillé de régler le gestionnaire de son en « environnement sûr » afin d'améliorer les conditions d'écoute.

Le titre du ou des enregistrements sera communiqué aux candidats.

Le professeur fera procéder à deux écoutes espacées de 2 minutes. Les candidats disposent ensuite d'un temps de **préparation de 30 minutes**. L'épreuve (**durée 15 minutes maximum**) se déroule en trois temps, selon le barème suivant :

- compte rendu de compréhension en français (5 minutes maximum, 10 points),
- production orale en continu (5 minutes maximum, 15 points),
- production orale en interaction (5 minutes maximum, 15 points).

Lors des deux premiers temps, le professeur n'interrompt pas le candidat.

- Adaptation de l'épreuve orale ou partie d'épreuve orale de langue vivante pour les candidats présentant une déficience auditive, une déficience du langage orale, une déficience de la parole.

Modalités de l'épreuve adaptée ponctuelle identiques pour les candidats évalués en CCF (cf. p. 6).

NB : seule la fiche de remontée des notes (annexe 21) sera retournée au rectorat dans les conditions définies par les académies organisatrices. Les grilles d'aide à l'évaluation de l'annexe 20 sont des documents de travail destinés à faciliter la tâche des enseignants évaluateurs.

- **Remarque concernant le choix des langues**

Pour la session 2016, la liste des langues autorisées est la suivante :

- **pour l'épreuve E2** : allemand, anglais, chinois, espagnol, hébreu moderne, italien, portugais, russe, japonais, arabe littéral,
- **pour l'épreuve EF1** : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, russe, portugais, chinois, polonais, néerlandais, arménien, cambodgien, danois, finnois, grec moderne, hébreu moderne, japonais, norvégien, persan, suédois, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, ajié, drehu, nengone, paici, langue des signes française, occitan- langue d'oc

Ces choix ne sont toutefois possibles, tant pour les épreuves obligatoires que facultatives, que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur.

III- Modalités d'évaluation pour les épreuves en CCF E4, E5 et E62

Les commissions d'interrogation sont organisées conformément aux dispositions du référentiel.

➤ **Évaluation tout au long de la formation**

Les candidats relevant du régime CCF sont évalués tout au long de leur formation selon les modalités ci-dessous. L'évaluation prend appui sur un dossier professionnel élaboré par le candidat au fur et à mesure de sa formation. Ce dossier professionnel récapitule les activités professionnelles réelles ou simulées auxquelles le candidat a été confronté et qu'il juge significatives des compétences et attitudes professionnelles acquises. Pour chacune de ces activités est jointe l'évaluation qui en a été faite par le ou les formateurs. Le dossier professionnel doit couvrir les activités professionnelles de référence définies pour l'unité.

➤ **La commission d'évaluation**

L'évaluation se déroule dans le cadre normal de la formation et les commissions d'évaluation sont organisées conformément aux dispositions du référentiel.

Composée de professeurs ayant eu l'étudiant en unité de formation et, le cas échéant, de professionnels, chaque commission d'évaluation évalue le degré de maîtrise des compétences et attitudes professionnelles associées aux activités professionnelles proposées par rapport aux exigences définies pour l'acquisition de l'unité.

La commission d'évaluation ne communique en aucun cas les notes aux candidats, celles-ci n'étant, à ce stade que des propositions.

➤ **Le dossier professionnel global du candidat à l'issue de la formation**

L'ensemble du dossier professionnel du candidat peut être constitué de supports numériques (de préférence) ou de supports papier.

Il relève de la compétence de chaque rectorat de demander que lui soit éventuellement transmis sous forme papier ou sous forme numérique les dossiers professionnels et les fiches d'évaluations correspondantes.

Le dossier professionnel global du candidat comprend 5 sous-dossiers (E41, E42, E51, E52, E62) chacun étant constitué :


- de la fiche synthétique de chaque situation professionnelle* et des activités rattachées que le candidat a choisi de présenter dans son dossier (*annexe 15*) ;
- des productions qui viennent à l'appui de chaque activité choisie ;
- de la fiche d'évaluation (*annexe 16* pour E41, *annexe 17* pour E42, *annexe 18* pour E51, *annexe 19* pour E52 et *annexe 20* pour E62) comportant la note attribuée au candidat et le commentaire détaillé sur **l'ensemble du dossier professionnel** concerné permettant de justifier la note ;
- de la grille d'appréciation des compétences et attitudes associée aux activités professionnelles présentant pour chaque activité professionnelle, leur degré de maîtrise.

Remarque :

Sont disponibles sur le site [CRM-TL](#) sous forme de fichiers tableurs et de fichiers word, des *grilles d'appréciation des compétences pour E41, E42, E51, E52, E62*, à utiliser par les professeurs évaluateurs à leur convenance. Les grilles choisies par les professeurs évaluateurs seront mises à disposition des commissions d'harmonisation des CCF à une date et selon les modalités définies par les autorités académiques.

* Une situation professionnelle se caractérise par un contexte professionnel, des ressources utilisées et des résultats attendus. La situation professionnelle fixe le cadre dans lequel sont réalisées les activités professionnelles. Celles-ci sont définies pour chaque épreuve en CCF dans le référentiel de certification. Chaque activité fait l'objet d'une évaluation formalisée par la grille d'appréciation des compétences et attitudes associées à l'activité professionnelle.

Pour le Recteur
Pour la Secrétaire Générale
et par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe



Christelle DIDOT-MARTIN

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
COMMERCE INTERNATIONAL À REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN
Session 2016**

Présentation des annexes

1. Calendrier des épreuves
2. Regroupements inter académiques
3. Modèle du livret scolaire
4. Règles de présentation du livret scolaire
5. Grille de contrôle de conformité du DOSSIER E42
6. Grille d'évaluation E42 forme PONCTUELLE
7. Grille de contrôle de conformité du DOSSIER E52
8. Grille d'évaluation E52 forme PONCTUELLE
9. Grille de contrôle de conformité du DOSSIER E62
10. Grille d'évaluation E62 forme PONCTUELLE
11. Modèle de certificat de stage
12. Grilles d'aide à l'évaluation E2 forme PONCTUELLE
13. Grille d'aide à l'évaluation EF1
14. Grilles d'aide à l'évaluation de l'épreuve orale adaptée de LVE (formes ponctuelle et CCF)

ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA FORME CCF

15. Fiche signalétique d'un sous-dossier professionnel (E41, E42, E51, E52, E62) FORME CCF
16. Fiche d'évaluation E41 FORME CCF
17. Fiche d'évaluation E42 FORME CCF
18. Fiche d'évaluation E51 FORME CCF
19. Fiche d'évaluation E52 FORME CCF
20. Fiche d'évaluation 62 FORME CCF
21. Grilles d'aide à l'évaluation E2 FORME CCF
22. Fiche de remontée des notes pour l'épreuve E2 FORME CCF

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
COMMERCE INTERNATIONAL À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPEEN**

ANNEXE 1

Date	Horaires Métropole	Horaires Antilles - Guyane	Horaires Réunion	Horaires Mayotte	Horaires Polynésie
Mardi 10 mai 2016					
E41 Analyse diagnostique des marchés étrangers*	9h30 à 12h30	6h30 à 9h30	11h30 à 14h30	10h30 à 13h30	A confirmer
E51 Prospection et suivi de clientèle*	14h30 à 17h30	10h30 à 13h30	16h30 à 19h30	15h30 à 18h30	A confirmer
Mercredi 11 mai 2016					
E22 Langue vivante B*	9h30 à 12h30	6h30 à 9h30	11h30 à 14h30	10h30 à 13h30	A confirmer
E61 Montage des opérations d'import-export	14h30 à 18h30	10h30 à 14h30	16h30 à 20h30	15h30 à 19h30	A confirmer
Jeudi 12 mai 2016					
E32 Management des entreprises	9h30 à 12h30	6h30 à 9h30	11h30 à 14h30	10h30 à 13h30	Vendredi 13 mai 14h00 à 17h00 Sujets spécifiques
E31 Économie-droit	14h30 à 18h30	10h30 à 14h30	16h30 à 20h30	15h30 à 19h30	8h00 à 12h00 Sujets spécifiques
Vendredi 13 mai 2016					
E21 Langue vivante A*	9h30 à 12h30	6h30 à 9h30	11h30 à 14h30	10h30 à 13h30	A confirmer
E1 Culture générale et expression	14h00 à 18h00	10h00 à 14h00	16h00 à 20h00	15h00 à 19h00	8h00 à 12h00 Sujets spécifiques

*Concernent les candidats des établissements non habilités au CCF

Pour les épreuves E1 et E31, 2 heures de mise en loge minimum en métropole, à la Réunion et à Mayotte.

Pour les épreuves E32, E51 et E61, mise en loge pendant toute la durée de l'épreuve pour tous les candidats sauf ceux de la Polynésie française.

ATTENTION :

Abolition de l'esclavage à **Mayotte** : mercredi 27 avril 2016

Abolition de l'esclavage en **Martinique** : dimanche 22 mai 2016

Abolition de l'esclavage en **Guadeloupe** : vendredi 27 mai 2016

Abolition de l'esclavage en **Guyane** : vendredi 10 juin 2016

Fêtes juives : samedi 23 avril, dimanche 24 avril, vendredi 29 avril, samedi 30 avril, dimanche 12 juin et lundi 13 juin 2016

Jours fériés : dimanche 1^{er} mai 2015 fête du travail – jeudi 5 mai 2015 Ascension - vendredi 6 mai 2016 « pont » - dimanche 8 mai 2016 Victoire 1945 – lundi de Pentecôte 16 mai 2016

LES DATES RELATIVES AUX ÉPREUVES ORALES, AUX CORRECTIONS ET AUX JURYS D'ADMISSION SERONT FIXÉES PAR MESDAMES LES RECTRICES ET MESSIEURS LES RECTEURS

ANNEXE 2
Session 2016

REGROUPEMENTS INTERACADÉMIQUES

Académies autonomes et pilotes	Académies rattachées
Aix - Marseille	Corse
Amiens	
Bordeaux	Limoges
Dijon	Clermont-Ferrand
Grenoble	Polynésie française Nouvelle Calédonie
Guyane	Guadeloupe Martinique
La Réunion	Mayotte
Lille	
Lyon	
Montpellier	
Nancy - Metz	
Nantes	
Nice	
Orléans -Tours	
Poitiers	
Reims	
Rennes	Caen
Rouen	
SIEC	
Strasbourg	Besançon
Toulouse	

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR COMMERCE INTERNATIONAL A référentiel commun européen	SESSION	NOM en majuscules :	Cachet de l'Établissement
	2016	Prénom : Date de naissance N° d'INSEE :	

MATIERES ENSEIGNEES dans l'ordre où elles figurent dans le règlement d'examen	CLASSE DE (2) :
---	-----------------

1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	moyenne		1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	moyenne
			ETUDE ET VEILLE DES MARCHES ETRANGERS			
			INFORMATIQUE COMMERCIALE			
			COMMUNICATION ET MANAGEMENT INTERCULTURELS			
			PROSPECTION ET SUIVI DE CLIENTELE			
			NEGOCIATION VENTE			
			NEGOCIATION VENTE EN LVE			
			GESTION DES OPERATIONS D'IMPORT- EXPORT			
			LANGUE VIVANTE A			
			LANGUE VIVANTE B			
			CULTURE GENERALE ET EXPRESSION			
			ÉCONOMIE			
			DROIT			
			MANAGEMENT DES ENTREPRISES			
			LANGUE VIVANTE C			

(1) année antérieure à celle de l'examen

(2) année de l'examen

(3) Très favorable – Favorable – Doit faire ses preuves

AVIS (3) DU CONSEIL DE CLASSE ET OBSERVATIONS EVENTUELLES

COTATION DE LA CLASSE				Effectif total
Répartition en %	AVIS			
	Très favorable	Favorable	Doit faire ses preuves	

RESULTAT DE LA SECTION LES 5 DERNIERES ANNEES			
Années	Présentés	Reçus	%

Date et signature du candidat et remarques éventuelles

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
COMMERCE INTERNATIONAL A RÉFÉRENTIEL
COMMUN EUROPÉEN
Session 2016
ANNEXE 3 LIVRET SCOLAIRE



Matières enseignées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
20														
18														
16														
14														
12														
10														
08														
06														
04														
02														
00														

. Profil de la classe en noir

. Profil du candidat en rouge

Visa du Président du Jury,

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
COMMERCE INTERNATIONAL À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN**

ANNEXE 4

Session 2016

RÈGLES DE PRÉSENTATION DU LIVRET SCOLAIRE

Une présentation correcte du livret scolaire est indispensable pour permettre au jury d'admission de porter un jugement fiable sur les indications qu'il renferme. Il conviendra en particulier de veiller à :

- renseigner chaque ligne du livret par une note et une appréciation reportées par le professeur responsable de l'enseignement correspondant,
- compléter toutes les rubriques, en particulier celles qui comportent des informations statistiques,
- tracer au verso le graphique qui ne prendra compte que les résultats de deuxième année sauf pour « Étude et veille des marchés étrangers », « Informatique commerciale » et « Communication et management interculturel » pour lesquels on indiquera la moyenne obtenue en première année.
- La représentation (profil de la classe en noir, profil du candidat en rouge) ne devra faire apparaître **aucun signe distinctif** mais deux lignes brisées continues et d'épaisseur normale,
- respecter l'ensemble des consignes précédentes aux fins de garantir l'anonymat.

Forme ponctuelle

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

SESSION 2016

Sous épreuve E42 EXPLOITATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER

Réalisé par les autorités académiques

CANDIDAT : Nom : Prénom(s) : Matricule :	Date de dépôt du dossier : Date du contrôle : Nom et prénom contrôleur : Signature :
---	---

	OUI	NON
Fiches synthétiques des situations professionnelles supports de l'épreuve		
Attestation de conformité :		
- certifie que le candidat a réellement réalisé les travaux présentés		
- établie par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale		

DÉCISION : **Dossier témoin valide** **Dossier témoin non valide** (*cocher la ou les cases ci-dessous justifiant la décision prise*)

RAPPEL : Arrêté du 22-7-2008 - J.O. du 8-8-2008 – B.O. n° 32 du 28 août 2008

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

SESSION 2016

Sous épreuve E42 EXPLOITATION DU SYSTÈME D'INFORMATION

Forme ponctuelle (épreuve ponctuelle pratique et orale)

CANDIDAT :	Matricule :
Nom :	Date :
Prénom(s) :	Commission n°:

30 minutes maximum sur poste informatique : Présentation 10 minutes maximum et Entretien sur le reste du temps

ÉVALUATION DU CANDIDAT

APPRECIATION DES COMPÉTENCES ET ATTITUDES PROFESSIONNELLES				
Compétences et attitudes professionnelles	1	2	3	4
Utiliser les techniques appropriées pour collecter l'information disponible sous toutes ses formes				
Organiser et évaluer le processus de collecte et de traitement de l'information				
Utiliser et mettre à jour une base de données de contacts d'affaires				
Mettre à jour et enrichir régulièrement le système d'information commerciale				
Communiquer pour préparer la décision				
Mener une veille informationnelle méthodique				

- 1 - N'a pas développé la compétence/attitude professionnelle ou présente des lacunes graves dans le développement de la compétence/attitude professionnelle ...
 2 - Présente des lacunes dans le développement de la compétence/attitude professionnelle nécessitant un approfondissement
 3 - A atteint un niveau de maîtrise satisfaisant de la compétence/attitude professionnelle
 4 - A atteint un niveau élevé dans le développement de la compétence/attitude professionnelle

Critères d'évaluation du candidat :

Maîtrise des outils bureautiques
 Adaptation des supports à la situation de communication
 Maîtrise des outils de travail collaboratif
 Maîtrise des outils numériques de recherche d'information
 Maîtrise de l'utilisation des bases de données
 Capacité à enrichir le système d'information
 Respect de la sécurité et de l'intégrité du système d'information commerciale

ANNEXE 6 verso
GRILLE D'ÉVALUATION sous-épreuve E42 : Exploitation du système d'information

COMMENTAIRE⁽²⁾ SUR L'ENSEMBLE DE LA PRESTATION (Justification de la note)		
<table border="1"><tr><td>NOTE SUR 20 ⁽¹⁾</td></tr></table>		NOTE SUR 20 ⁽¹⁾
NOTE SUR 20 ⁽¹⁾		
<p>⁽¹⁾ note arrondie au demi-point supérieur</p>		
Membre de la commission	Signature	

⁽²⁾ Ce document d'évaluation peut être communiqué au candidat, à sa demande, après délibération du jury.

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

Session 2016

Sous épreuve E52 NÉGOCIATION VENTE EN LANGUE ÉTRANGÈRE

Forme ponctuelle

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER

Réalisé par les autorités académiques

<p><u>CANDIDAT</u> :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom(s) :</p> <p>Matricule :</p>	<p>Date de dépôt du dossier :</p> <p>Date du contrôle :</p> <p>Nom et prénom contrôleur :</p> <p>Signature :</p>
---	--

DÉCISION : Dossier valide

Dossier non valide (*cocher la ou les cases ci-dessous justifiant la décision prise*)

RAPPEL : Arrêté du 22-7-2008 - J.O. du 8-8-2008 – B.O. n° 32 du 28 août 2008

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen.

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

Session 2016

Sous épreuve E52 NÉGOCIATION VENTE EN LANGUE ÉTRANGÈRE

Forme Ponctuelle (épreuve ponctuelle pratique et orale)

CANDIDAT :	Matricule :
Nom :	Date :
Prénom(s) :	Commission n°:
	Langue étrangère utilisée (LVA) :

40 minutes : Simulation 15 minutes maximum - Entretien 25 minutes maximum

CONTENU DU DOSSIER

PRÉSENTATION DU DOSSIER	OUI	NON
6 pages maximum		
Présentation du contexte commercial		
Présentation du contexte de la négociation		
Présentation de l'offre de l'entreprise exportatrice		
Énumération des outils d'aide à la vente utilisés		

ÉVALUATION DU CANDIDAT

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES ET ATTITUDES PROFESSIONNELLES				
Compétences et attitudes professionnelles	1	2	3	4
Rédiger une offre adaptée				
Préparer et organiser la mission de vente				
Négocier en langue vivante étrangère avec des clients / partenaires étrangers				
Pratiquer l'écoute active				

- 1 - N'a pas développé la compétence/attitude professionnelle ou présente des lacunes graves dans le développement de la compétence/attitude professionnelle ...
- 2 - Présente des lacunes dans le développement de la compétence/attitude professionnelle nécessitant un approfondissement
- 3 - A atteint un niveau de maîtrise satisfaisant de la compétence/attitude professionnelle
- 4 - A atteint un niveau élevé dans le développement de la compétence/attitude professionnelle

Critères d'évaluation du candidat :

- Qualité de l'analyse de la situation de négociation
- Adaptation de la préparation de la négociation à la situation et au client
- Pertinence de la stratégie de négociation adoptée
- Maîtrise des techniques de vente
- Qualité de l'argumentation et écoute active du client
- Maîtrise de la relation de face à face dans un contexte interculturel
- Qualité de la communication en langue étrangère
- Capacité à proposer une solution adaptée

ÉVALUATION DU CANDIDAT

NOTE SUR 20 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ note arrondie au demi-point supérieur

○ **COMMENTAIRE⁽²⁾ SUR L'ENSEMBLE DE LA PRESTATION** (*Justification de la note*)

Membres de la commission

-
-

Signatures

⁽²⁾ Ce document d'évaluation peut être communiqué au candidat, à sa demande, après délibération du jury.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER
Sous-épreuve E62 : Conduite des opérations d'import-export

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

SESSION 2016

Sous épreuve E62 CONDUITE DES OPÉRATIONS D'IMPORT-EXPORT

CANDIDAT :	Matricule :
Nom :	Date :
Prénom(s) :	Commission n°:

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DU DOSSIER ADMINISTRATIF
Réalisé par les autorités académiques

VOIE SCOLAIRE		
	OUI	NON
Certificats de stage		
1 ^{ère} année : 8 semaines de stage minimum		
1 ^{ère} année : 4 semaines de stage à l'étranger		
2 ^{ème} année : 4 semaines de stage minimum		
VOIE DE L'APPRENTISSAGE		
Photocopie du contrat de travail ou original du certificat de l'employeur attestant le statut d'apprenti du candidat		
Attestation précisant les activités de l'apprenti au sein de l'entreprise		
Attestation de séjour à l'étranger (4 semaines minimum)		

DÉCISION : **Dossier valide**

Dossier non valide (cocher la ou les cases ci-dessous justifiant la décision prise)

RAPPEL : Arrêté du 22-7-2008 - J.O. du 8-8-2008 – B.O. n° 32 du 28 août 2008

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier ;
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

SESSION 2016

Sous épreuve E62 CONDUITE DES OPÉRATIONS D'IMPORT-EXPORT

Forme Ponctuelle (épreuve ponctuelle pratique et orale)

CANDIDAT :	Matricule :
Nom :	Date :
Prénom(s) :	Commission n°:

30 minutes : Présentation 10 minutes maximum suivie d'un entretien de 20 minutes maximum

ÉVALUATION DU CANDIDAT

COMPOSITION DU DOSSIER SUPPORT	OUI	NON
5 pages au maximum		
Descriptif de l'entreprise dans son contexte géographique, organisationnel et commercial		
Descriptif des activités confiées dans le cadre du stage de suivi des opérations d'import-export dans leurs dimensions administrative, organisationnelle et relationnelle		

APPRÉCIATION DES COMPÉTENCES ET ATTITUDES PROFESSIONNELLE

Compétences et attitudes professionnelles	1	2	3	4
Envoyer la demande d'offre aux fournisseurs pré sélectionnés				
Préparer et organiser la négociation avec un fournisseur étranger				
Évaluer les offres et les fournisseurs				
Coordonner l'administration des ventes et des achats				
Réaliser le suivi de la chaîne documentaire (import et export)				
Définir et appliquer des solutions alternatives et adaptées afin de surmonter les difficultés rencontrées				
Réaliser le contrôle de qualité				
Assurer la gestion de la qualité de service clients (Service Relationship Management – SRM)				
Adopter une attitude loyale et savoir préserver les intérêts de son entreprise				
S'assurer du bon déroulement des opérations en mettant en œuvre les procédures appropriées, éviter les problèmes et les conflits				
Allouer de manière optimale le temps et les ressources				
Établir des relations stables avec les partenaires pertinents				

- 1 - N'a pas développé la compétence/attitude professionnelle ou présente des lacunes graves dans le développement de la compétence/attitude professionnelle ...
- 2 - Présente des lacunes dans le développement de la compétence/attitude professionnelle nécessitant un approfondissement
- 3 - A atteint un niveau de maîtrise satisfaisant de la compétence/attitude professionnelle
- 4 - A atteint un niveau élevé dans le développement de la compétence/attitude professionnelle

Critères d'évaluation du candidat :

- Pertinence de l'analyse du processus logistique et des solutions retenues
- Qualité de l'analyse de l'efficacité de la prestation des prestataires de service
- Qualité de l'analyse des solutions logistiques retenues par l'entreprise
- Pertinence de l'analyse du rôle de chaque document dans le processus d'import-export
- Pertinence de l'analyse des incidents potentiels et des solutions proposées
- Qualité de la communication avec les intermédiaires

ÉVALUATION DU CANDIDAT

<p>COMMENTAIRE⁽²⁾ SUR L'ENSEMBLE DE LA PRESTATION (Justification de la note)</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>NOTE SUR 20 ⁽¹⁾</p> </div>	
<p>Membres de la commission</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>Signatures</p>

⁽¹⁾ note arrondie au demi-point supérieur

⁽²⁾ Ce document d'évaluation peut être communiqué au candidat, à sa demande, après délibération du jury.

**BTS COMMERCE INTERNATIONAL
À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPEEN
SESSION 20...**

CERTIFICAT DE STAGE

PREMIÈRE ANNÉE

DEUXIÈME ANNÉE

NOM du - de la CANDIDAT-E :

PRÉNOMS :

Né(e) le **à**

A SUIVI UN STAGE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS EN VIGUEUR

[DÉCRET n°2014-1420 du 27 novembre 2014](#)

Du **au**

Soit (durée en semaines) : **semaines**

Dans l'entreprise (nom, adresse, n° de téléphone) :

Activité de l'entreprise :

Récapitulatif détaillé des activités menées par le - la stagiaire :

.....
.....
.....
.....

Date :

Signature (obligatoire) du directeur
(ou de son représentant ou du chef de service)

Cachet de l'entreprise
(obligatoire)

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

SESSION 2016

Sous épreuve E21 LANGUE VIVANTE ETRANGERE :.....

Les critères d'évaluation sont identiques pour la LVA et la LVB mais la LVA est évaluée au niveau B2 du CECRL et la LVB au niveau B1.

COMPTE RENDU écrit en français – LVA

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	3 points	2 points	1 – 0 point	NOMBRE DE POINTS
Normes de présentation	• Les normes ont été respectées en très grande partie	• Les normes ont été respectées en grande partie	• Les normes n'ont été respectées que partiellement

	14 – 10 points	9 – 6 points	5 – 0 points	
Contenu	• Les éléments essentiels figurent en grande partie, le lecteur dispose de la quasi-totalité des informations jugées essentielles par le jury ; la cohérence interne du document est rendue	• Les éléments essentiels y figurent partiellement, le lecteur n'a pas toutes les informations jugées essentielles par le jury	• Peu d'éléments essentiels, le lecteur ne dispose pas d'informations suffisantes

	3 points	2 points	1 – 0 point	
Construction / Expression et correction de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble forme un texte structuré et cohérent, enchaînement logique des éléments essentiels, la lecture est aisée • Bonne maîtrise du français (vocabulaire et grammaire) • Très peu d'erreurs (syntaxe et orthographe) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble forme un texte en grande partie structuré et cohérent, enchaînement assez logique des éléments essentiels, le lecteur fait parfois des efforts pour comprendre • Quelques erreurs de grammaire, le vocabulaire n'est pas toujours approprié • Quelques erreurs (syntaxe et orthographe) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble n'est pas structuré, le lecteur a des difficultés à comprendre de quoi il est question • Des erreurs de grammaire, vocabulaire inapproprié • De nombreuses erreurs (syntaxe et orthographe)
			Note A, sur 20 Compte rendu

EXPRESSION ECRITE – LVA

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	5 – 4 points	3 – 2 points	1 – 0 point	NOMBRE DE POINTS
Respect des consignes / réalisation des tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents points inhérents au sujet ont été traités en grande partie, mais pas tous de manière exhaustive 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents points inhérents au sujet ont été partiellement traités 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents points inhérents au sujet ont été traités de façon superficielle
Développement /cohérence et cohésion	<ul style="list-style-type: none"> • Le texte est structuré, pour marquer clairement les relations entre les idées. Le lecteur suit aisément l'enchaînement et le développement des idées 	<ul style="list-style-type: none"> • Le texte est articulé simplement, les idées s'enchaînent sans structuration globale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les idées figurent sous forme de liste, le lecteur a des difficultés à en suivre l'enchaînement
Correction de la langue / maîtrise de l'orthographe et de la ponctuation	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise grammaticale, de rares erreurs • L'orthographe et la ponctuation sont le plus souvent exactes 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques erreurs qui gênent parfois la compréhension • L'orthographe et la ponctuation sont assez correctes 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses erreurs qui nuisent à la compréhension • Peut écrire avec une relative exactitude phonétique ; orthographe et ponctuation sont souvent incorrectes
Maîtrise de la langue économique et commerciale	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire économique et commercial étendu et précis pour s'exprimer clairement 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire économique et commercial assez étendu 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire économique et commercial restreint
			Note B, sur 20 Expression écrite

LETTRE COMMERCIALE LVA

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	5 – 4 points	3 – 2 points	1 – 0 point	NOMBRE DE POINTS
Normes de présentation	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes ont été respectées en très grande partie (dont date et signature) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes ont été respectées en grande partie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes n'ont été respectées que partiellement. Il manque notamment la date / la signature ; l'adresse ne permet pas d'acheminer le courrier
Réalisation des items	<ul style="list-style-type: none"> • Les items y figurent en très grande partie, le lecteur dispose de la quasi-totalité des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Les items y figurent en grande partie, le lecteur n'a pas toutes les informations nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'items y figurent, le lecteur ne dispose pas d'informations suffisantes
Expression	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix des moyens linguistiques tient en grande partie compte de la situation professionnelle (structures, vocabulaire professionnel étendu et précis, etc.) • Le destinataire comprend aisément la totalité de la lettre 	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix des moyens linguistiques n'est pas toujours adapté à la situation professionnelle (structures, vocabulaire professionnel assez étendu, etc.) • Le destinataire comprend l'objet de la lettre en dépit de quelques difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix des moyens linguistiques n'est pas assez adapté à la situation professionnelle (structures, vocabulaire professionnel restreint) • Le destinataire a quelques difficultés à comprendre la lettre
Correction de la langue / maîtrise de l'orthographe et de la ponctuation	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise de la langue, peu d'erreurs • L'orthographe et la ponctuation sont le plus souvent exactes 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques erreurs qui gênent parfois la compréhension • L'orthographe et la ponctuation sont assez correctes 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses erreurs qui nuisent à la compréhension • Peut écrire avec une relative exactitude phonétique ; orthographe et ponctuation sont souvent incorrectes
Note C, sur 20 Lettre commerciale			

CANDIDAT :

Nom : Prénom(s) :

Matricule :

EPREUVE ORALE**COMPREHENSION-RESTITUTION / ENTRETIEN en LV – LVA**

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	6 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	NOMBRE DE POINTS
COMPRÉHENSION / RESTITUTION :	<ul style="list-style-type: none"> • A compris les éléments essentiels avec des détails pertinents et les restitue dans un discours structuré ; rend compte de la cohérence interne du document 	<ul style="list-style-type: none"> • A compris les éléments essentiels et les restitue dans un discours articulé 	<ul style="list-style-type: none"> • A compris partiellement les éléments essentiels et les restitue dans un discours partiellement articulé
	7 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	
ENTRETIEN : Aptitude à communiquer / Interaction / Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • S'implique dans l'échange avec aisance • Répond de façon très renseignée aux questions relatives au Ci • Utilise un vocabulaire professionnel étendu et précis pour s'exprimer clairement 	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'échange, a parfois besoin de l'aide ponctuelle de l'examinateur • Répond de façon suffisamment renseignée aux questions relatives au Ci • Utilise un vocabulaire professionnel assez étendu 	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'échange en restant dépendant de l'aide de l'examinateur • Répond de façon partiellement renseignée aux questions relatives au Ci • Utilise un vocabulaire professionnel restreint
	7 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	
Recevabilité linguistique (Correction de la langue, phonologie, intonation - pour les 2 parties de l'examen)	<ul style="list-style-type: none"> • Correction suffisante de la langue pour s'exprimer avec aisance. Lacunes et erreurs ne gênent pas la communication • Prononciation et intonation claires et naturelles. • Les mots et les phrases sont correctement accentués / rythmés, les quelques erreurs ne gênent pas la communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Correction suffisante de la langue pour s'exprimer avec clarté. Lacunes et erreurs ponctuelles gênent parfois la communication • Prononciation clairement intelligible, avec quelques erreurs et un léger accent étranger. • Les mots et les phrases sont parfois mal accentués / rythmés, les erreurs gênent parfois la communication 	<ul style="list-style-type: none"> Correction limitée de la langue. Lacunes et erreurs gênent la communication • Prononciation suffisamment claire pour être comprise malgré un fort accent étranger • Les mots et les phrases sont souvent mal accentués / rythmés, ce qui gêne la communication
			Note sur 20 Epreuve orale

Les critères d'évaluation sont identiques pour la LVA et la LVB mais la LVA est évaluée au niveau B2 du CECRL et la LVB au niveau B1.

COMPTE RENDU écrit en français – LVB

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	3 points	2 points	1 – 0 point	NOMBRE DE POINTS
Normes de présentation	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes ont été respectées en grande partie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes n'ont été respectées que partiellement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes de présentation n'ont pas été respectées

	14 – 10 points	9 – 6 points	5 – 0 points	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Les éléments essentiels y figurent partiellement, le lecteur n'a pas toutes les informations jugées essentielles par le jury 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'éléments essentiels, le lecteur ne dispose pas d'informations suffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop peu d'éléments pour qu'il y ait construction de sens

	3 points	2 points	1 – 0 point	
Construction / Expression et correction de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble forme un texte en grande partie structuré et cohérent, enchaînement assez logique des éléments essentiels, le lecteur fait parfois des efforts pour comprendre • Quelques erreurs de grammaire, le vocabulaire n'est pas toujours approprié • Quelques erreurs (syntaxe et orthographe) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble n'est pas structuré, le lecteur a des difficultés à comprendre de quoi il est question • Des erreurs de grammaire, vocabulaire inapproprié • De nombreuses erreurs (syntaxe et orthographe) 	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques éléments de sens juxtaposés • Grammaire et vocabulaire insuffisants ou inappropriés • Graves erreurs
			Note A, sur 20 Compte rendu

EXPRESSION ECRITE –LV B

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	5 – 4 points	3 – 2 points	1 – 0 point	NOMBRE DE POINTS
Respect des consignes / réalisation des tâches	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents points inhérents au sujet ont été traités en grande partie, mais pas tous de manière exhaustive 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents points inhérents au sujet ont été partiellement traités 	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents points inhérents au sujet ont été traités de façon superficielle
Développement /cohérence et cohésion	<ul style="list-style-type: none"> • Le texte est articulé simplement, les idées s'enchaînent sans structuration globale 	<ul style="list-style-type: none"> • Les idées figurent sous forme de liste, le lecteur a des difficultés à en suivre l'enchaînement 	<ul style="list-style-type: none"> • Énoncés elliptiques ne faisant pas toujours sens
Correction de la langue / maîtrise de l'orthographe et de la ponctuation	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques erreurs qui gênent parfois la compréhension • L'orthographe et la ponctuation sont assez correctes 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses erreurs qui nuisent à la compréhension • Peut écrire avec une relative exactitude phonétique ; orthographe et ponctuation sont souvent incorrectes 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses erreurs qui font obstacle à la compréhension • De très nombreuses erreurs (orthographe et ponctuation)
Maîtrise de la langue économique et commerciale	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire économique et commercial assez étendu 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire économique et commercial restreint 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un vocabulaire économique et commercial très limité
			Note B, sur 20 Expression écrite

LETTRÉ COMMERCIALE - LVB

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	5 – 4 points	3 – 2 points	1 – 0 point	NOMBRE DE POINTS
Normes de présentation	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes ont été respectées en très grande partie (dont date et signature) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes ont été respectées en grande partie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes n'ont été respectées que partiellement. Il manque notamment la date / la signature ; l'adresse ne permet pas d'acheminer le courrier
Réalisation des items	<ul style="list-style-type: none"> • Les items y figurent en très grande partie, le lecteur dispose de la quasi-totalité des informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Les items y figurent en grande partie, le lecteur n'a pas toutes les informations nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'items y figurent, le lecteur ne dispose pas d'informations suffisantes
Expression	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix des moyens linguistiques n'est pas toujours adapté à la situation professionnelle (structures, vocabulaire professionnel assez étendu, etc.) • Le destinataire comprend l'objet de la lettre en dépit de quelques difficultés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix des moyens linguistiques n'est pas assez adapté à la situation professionnelle (structures, vocabulaire professionnel restreint) • Le destinataire a quelques difficultés à comprendre la lettre 	<ul style="list-style-type: none"> • Le choix des moyens linguistiques est inadapté à la situation professionnelle (structures, vocabulaire professionnel très limité) • Le destinataire ne comprend qu'une très petite partie de la lettre
Correction de la langue / maîtrise de l'orthographe et de la ponctuation	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques erreurs qui gênent parfois la compréhension • L'orthographe et la ponctuation sont assez correctes 	<ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses erreurs qui nuisent à la compréhension • Peut écrire avec une relative exactitude phonétique ; orthographe et ponctuation sont souvent incorrectes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les erreurs font obstacle à la compréhension • De très nombreuses erreurs (orthographe, ponctuation)
			Note C, sur 20 Lettre commerciale

CANDIDAT :

Nom : Prénom(s) :

Matricule :

EPREUVE ORALE**COMPREHENSION-RESTITUTION / ENTRETIEN en LV – LVB**

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	6 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	NOMBRE DE POINTS
COMPRÉHENSION / RESTITUTION :	<ul style="list-style-type: none"> • A compris les éléments essentiels et les restitue dans un discours articulé 	<ul style="list-style-type: none"> • A compris partiellement les éléments essentiels et les restitue dans un discours partiellement articulé 	<ul style="list-style-type: none"> • A compris quelques éléments essentiels et les restitue en une simple liste
	7 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	
ENTRETIEN : Aptitude à communiquer / Interaction / Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'échange, a parfois besoin de l'aide ponctuelle de l'examineur • Répond de façon suffisamment renseignée aux questions relatives au Ci • Utilise un vocabulaire professionnel assez étendu 	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'échange en restant dépendant de l'aide de l'examineur • Répond de façon partiellement renseignée aux questions relatives au Ci • Utilise un vocabulaire professionnel restreint 	<ul style="list-style-type: none"> • Participe peu à l'échange malgré l'aide de l'examineur • Est pratiquement incapable de répondre aux questions relatives au Ci • Utilise très peu de vocabulaire professionnel
	7 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	
Recevabilité linguistique (Correction de la langue, phonologie, intonation - pour les 2 parties de l'examen)	<ul style="list-style-type: none"> • Correction suffisante de la langue pour s'exprimer avec clarté. Lacunes et erreurs ponctuelles gênent parfois la communication • Prononciation clairement intelligible, avec quelques erreurs et un léger accent étranger. • Les mots et les phrases sont parfois mal accentués / rythmés, les erreurs gênent parfois la communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Correction limitée de la langue. Lacunes et erreurs gênent la Communication • Prononciation suffisamment claire pour être comprise malgré un fort accent étranger • Les mots et les phrases sont souvent mal accentués / rythmés, ce qui gêne la communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Lacune et erreurs nuisent à la communication • La prononciation est compréhensible avec quelque effort pour un locuteur natif habitué aux locuteurs du groupe linguistique de l'apprenant / utilisateur • Les mots et les phrases sont mal accentués / rythmés, ce qui nuit à la communication
			Note sur 20 Épreuve orale

ANNEXE 13

Grille d'aide à l'évaluation épreuve EF1 : Épreuve facultative de LV

BTS COMMERCE INTERNATIONAL à RCE

SESSION 2016

Épreuve EF1 LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE :

CANDIDAT :

Nom : Prénom(s) :

Matricule :

**EPREUVE ORALE
COMPREHENSION-RESTITUTION / ENTRETIEN en LV – LVC**

	Degré 3	Degré 2	Degré 1	
Critères	6 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	NOMBR E DE POINTS
COMPRÉHENSION / RESTITUTION :	<ul style="list-style-type: none"> • A compris les éléments essentiels et les restitue dans un discours articulé 	<ul style="list-style-type: none"> • A compris partiellement les éléments essentiels et les restitue dans un discours partiellement articulé 	<ul style="list-style-type: none"> • A compris quelques éléments essentiels et les restitue en une simple liste
	7 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	
ENTRETIEN : Aptitude à communiquer / Interaction / Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'échange, a parfois besoin de l'aide ponctuelle de l'examineur • Répond de façon suffisamment renseignée aux questions relatives au Ci • Utilise un vocabulaire professionnel assez étendu 	<ul style="list-style-type: none"> • Participe à l'échange en restant dépendant de l'aide de l'examineur • Répond de façon partiellement renseignée aux questions relatives au Ci • Utilise un vocabulaire professionnel restreint 	<ul style="list-style-type: none"> • Participe peu à l'échange malgré l'aide de l'examineur • Est pratiquement incapable de répondre aux questions relatives au Ci • Utilise très peu de vocabulaire professionnel
	7 – 5 points	4 – 3 points	2 – 0 points	
Recevabilité linguistique (Correction de la langue, phonologie, intonation - pour les 2 parties de l'examen)	<ul style="list-style-type: none"> • Correction suffisante de la langue pour s'exprimer avec clarté. Lacunes et erreurs ponctuelles gênent parfois la communication • Prononciation clairement intelligible, avec quelques erreurs et un léger accent étranger. • Les mots et les phrases sont parfois mal accentués / rythmés, les erreurs gênent parfois la communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Correction limitée de la langue. Lacunes et erreurs gênent la Communication • Prononciation suffisamment claire pour être comprise malgré un fort accent étranger • Les mots et les phrases sont souvent mal accentués / rythmés, ce qui gêne la communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Lacune et erreurs nuisent à la communication • La prononciation est compréhensible avec quelque effort pour un locuteur natif habitué aux locuteurs du groupe linguistique de l'apprenant / utilisateur • Les mots et les phrases sont mal accentués / rythmés, ce qui nuit à la communication
			Note sur 20 Épreuve orale

Annexe 14

Grilles d'aide à l'évaluation de l'épreuve orale adaptée de LVE (formes ponctuelle et CCF)

Annexe 14-A

ACTIVITÉS DE COMPRÉHENSION d'un document écrit

Le document proposé peut être un dialogue ou un document de type discursif, d'intérêt général, ne présentant pas de technicité excessive.

Il n'y a pas de notation intermédiaire : seules les notes proposées dans la colonne de droite sont attribuées.

A. Compréhension globale (en français) <i>Entourer la note choisie pour chaque degré</i>		B. Compréhension ciblée (en langue étrangère) <i>Entourer la note choisie pour chaque degré</i>				
		Compréhension		Qualité de la langue étrangère		Total
Degré 1		Degré 1				
- le candidat a repéré des mots isolés, des expressions courantes, et les a mis en relation pour assurer un début de compréhension du document - le candidat comprend uniquement les phrases / les idées les plus simples	3	- le candidat ne comprend pas le point du document à élucider	2	- production pratiquement inintelligible	0	2
Degré 2		Degré 2				
- certaines informations sont comprises, mais le repérage reste insuffisant pour garantir une compréhension complète - le candidat a su identifier le sujet du document et, dans le cas d'un dialogue, les interlocuteurs	5	- le candidat repère des éléments significatifs isolés sans parvenir à les mettre en relation de manière à en faire émerger le sens ; compréhension lacunaire ou partielle	4	- production globalement intelligible	1	5
Degré 3		Degré 3				
- le candidat a su identifier les points principaux de l'exposé ou de la discussion et en rendre compte (contexte, sujet et, dans le cas d'un dialogue, les interlocuteurs, la conclusion de l'échange) - compréhension satisfaisante	8	- le candidat identifie et organise les principaux éléments significatifs - compréhension satisfaisante	6	- assez bonne maîtrise des structures simples et courantes	2	8
Degré 4		Degré 4				
- le candidat a pris en compte tous les détails significatifs du document et les a organisés de façon à respecter sa logique interne - le contenu informatif est compris, ainsi que les tenants et aboutissants, l'attitude du ou des locuteur(s) / narrateur(s) (ton, humour, point de vue) - compréhension fine	10	- le candidat identifie et organise tous les éléments significatifs et sait en inscrire le sens dans le contexte global du document - compréhension fine	7	- bonne maîtrise des structures simples et courantes	3	10
Sous-total colonne A	/10	Sous-total colonne B				/10
Note du candidat = total A + B					/20	

Annexe 14-B
ACTIVITÉ D'EXPRESSION ÉCRITE

A. Contenu / Réalisation de la tâche		B. Cohérence et construction du discours		C. Qualité de la langue	
Degré 1 Exercice non réalisé ou pas de véritable tentative de réponse	0	Degré 1 Exercice non réalisé; point de vue difficile à percevoir ; propos sans cohérence	0	Degré 1 Exercice non réalisé ; production pratiquement inintelligible ; erreurs très nombreuses	0
Degré 2 Début de traitement de la tâche MAIS développements trop limités ou très maladroits	4	Degré 2 Point de vue perceptible MEME SI l'agencement du discours relève plus de la juxtaposition que de la logique	4	Degré 2 Expression peu variée Production globalement compréhensible, MAIS les erreurs rendent encore la lecture peu aisée	2
Degré 3 Propos intelligible et suffisamment développé Touche personnelle MEME SI sans originalité et/ou absence de connaissances culturelles	6	Degré 3 Effort soutenu de développement d'un point de vue MEME SI exemples et arguments sont introduits de façon maladroite	6	Degré 3 Une certaine variété dans l'expression Assez bonne maîtrise des structures simples et courantes, MEME SI quelques erreurs sur les structures simples qui ne gênent pas la compréhension.	3
Degré 4 Propos satisfaisant quant au contenu et à l'intelligibilité Touche personnelle et référence, au-delà du texte, à des notions afférentes au sujet	8	Degré 4 Point de vue clair, discours naturellement étayé par des éléments pertinents	8	Degré 4 Expression variée Bonne maîtrise des structures simples et courantes MEME SI des erreurs sur les structures complexes qui ne conduisent à aucun malentendu	4
Sous-total	/8		/8		/4